

REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT DE France DE DRIFT

14 & 15 Novembre 2020

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nogaro avec le concours de Drift Events et l'Association Pilotes et Partages organise la 6^{ème} manche du Championnat de France de Drift 2020 sur le parcours asphalte du circuit de Nogaro, les 14 et 15 Novembre 2020.

Cette épreuve nationale compte pour le Championnat de France de Drift, le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 3 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

Permis d'organisation de la Ligue Sport Auto Occitanie MP n° 1 du 21/1/2020

Permis d'organisation FFSA n° 93 du 31/1/2020

1.1P. : OFFICIELS

Collège :

Président des juges Drift :	Wilfried ROY	Lic. n° 134724
Juges :	Wilfried ROY	Lic. n° 134724
	Nuno SILVA	Lic. n° 259856
	Graziano DEFINIS	Lic. n° 238553
	Spy Drift Télémétrie	
Directeur de Course :	Maxime TERRAILLON	Lic. n° 252674
Directeur de Course Adjoint :	Jérôme VASSIA	Lic. n° 081296
Commissaire Technique :	Jean-François IMBERT	Lic. n° 170395
Responsable des Commissaires :	Robert SARTHE	Lic. n° 9928

1.2P. HORAIRES

- Clôture des engagements : le 8 Novembre 22 H 00
- Publication de la liste des engagés : le 14 Novembre 09 H 15
- Vérifications administratives : le 13 Novembre 14 H 00 à 20 H 00
le 14 Novembre 07 H 00 à 08 H 30
- Vérifications techniques : le 14 Novembre 09 H 00 à 18 H 00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Réceptif le 14 Novembre 09 H 00
- Essais Libres : le 14 Novembre 09 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00
- Essais Qualificatifs PRO/ELITE/LOISIR : le 15 Novembre 09 H 00 à 13 H 00
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Réceptif le Novembre 13 H 00
- Les battles se dérouleront pour les PRO/ELITE le Novembre 13 H 30 à 18 H 00
- Les horaires des essais et des runs sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- Affichage des résultats provisoires 45' après la fin de chaque épreuve. Réceptif.
- Remise des prix à la fin de l'épreuve

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

- Les engagements se feront en ligne à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
<http://www.championnat-de-France-de-drift.fr>
- La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 8 Novembre 2020 **à 22 H 00**.
- Les **frais de participation** pour l'épreuve sont fixés à **450€ pour les catégories PRO ou ELITE et 250€ pour la catégorie LOISIR (entraînement + compétition) jusqu'au dimanche 8 Novembre 2020**, ces frais seront majorés de 50 € au-delà de cette date.
- Les **engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation pour être pris en compte**, paiement par carte bancaire sur le site (chèques ou espèces acceptés lors des vérifications).
- Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P. NOMBRE DE PARTANTS

- Le nombre de pilotes admis est fixé à 80 maximum par catégorie.

3.3P. EQUIPAGES - LICENCES

- **Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.**
- Chaque pilote devra présenter aux vérifications une licence délivrée par la FFSA et valable pour l'année en cours ou un titre de participation, soit :
 - une licence Nationale ou Internationale de Concurrent / Conducteur,
 - ou une licence de Pratiquant DRIFT,
 - ou un titre de participation DRIFT valable pour une seule épreuve. La demande devra être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile. (certificat datant de moins de 3 mois).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Voir règlement standard Drift.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard Drift.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6. TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Le tableau d'affichage sera placé au réceptif du Championnat de France de Drift.
- Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires.

6.8p. PERMANENCE

- **Téléphone permanence n° 06 14 15 93 96**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement standard DRIFT.

Le meeting comprendra 1 épreuve comptant pour le Championnat de France de DRIFT.

7.5 CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu le 14 novembre à 8 H 00 dans la salle de briefing. Présence indispensable.

ARTICLE 8P. DROITS & DEVOIRS DES PILOTES

Voir règlement standard DRIFT.

Les «Burns» statiques sont interdits sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 11P. PENALITES

Voir règlement standard DRIFT.

ARTICLE 12P. CLASSEMENTS

Voir règlement standard DRIFT.

ARTICLE 13P. PRIX

TROPHEES :

- Un trophée sera remis aux vainqueurs, seconds et troisièmes.